



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23/09/2022
N°163

France 2030 : Bruno Le Maire et Roland Lescure annoncent les lauréats de l'appel à projets « Diversification des sous-traitants de la filière automobile »

Bruno le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont annoncé au cours d'un déplacement auprès des industriels de la Vallée de l'Arve, berceau historique du décolletage en France, les lauréats de la première relève de l'appel à projets France 2030 « Diversification des sous-traitants de la filière automobile ».

La filière automobile fait aujourd'hui face à des défis majeurs. Fragilisé par les conséquences de la crise de la Covid-19 et de la hausse des prix de l'énergie, le secteur doit adapter son appareil industriel pour anticiper la fin des ventes de véhicules thermiques dès 2035. Les sous-traitants sont particulièrement exposés à ces défis et devront fournir des efforts considérables en matière de d'investissements, notamment en R&D, afin d'adapter leur outil industriel aux évolutions technologiques à venir.

Ces mutations structurelles poussent donc les sous-traitants ayant des activités liées à la motorisation thermique à mettre en œuvre une stratégie de diversification pour développer des produits qui seront essentiels à la mobilité de demain ou des activités dans de nouveaux secteurs industriels.

Pour soutenir ces efforts, le Gouvernement a lancé le 16 décembre 2021 un fonds de soutien, doté de 300 millions d'euros, pour accompagner financièrement les projets de diversification des sous-traitants de la filière automobile.

Parmi 115 candidatures reçues, 46 projets ont été retenus dans le cadre de cette première relève, représentant près de 181 millions d'euros d'investissements productifs et soutenus à hauteur de 45 millions d'euros par des subventions de l'Etat :

- **PME : 24 projets lauréats**, représentant 50 millions d’euros d’investissements productifs soutenus à hauteur de 18 millions d’euros d’aides directes de l’Etat ;
- **ETI : 12 projets lauréats**, représentant 68 millions d’euros d’investissements productifs soutenus à hauteur de 15 millions d’euros d’aides directes de l’Etat ;
- **Grandes entreprises : 10 projets lauréats**, représentant 63 millions d’euros d’investissements productifs soutenus à hauteur de 12 millions d’euros d’aides directes de l’Etat.

L’ Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus représentée avec 19 projets soutenus, dont plus de la moitié située dans la Vallée de l’Arve.

Les investissements productifs des projets lauréats couvrent l’ensemble des thématiques liées à la diversification à la fois vers la production des composants stratégiques pour les véhicules électrifiés, et vers de nouveaux marchés porteurs en dehors de la filière automobile. La première relève de cet appel à projets démontre que les sous-traitants sont pleinement mobilisés pour relever les défis engendrés par la transition énergétique et écologique de la filière automobile.

Compte tenu du succès de cet appel à projet, un nouveau dispositif sera lancé dans les prochaines semaines afin de continuer à accompagner les projets de diversification des sous-traitants automobile.

Pour Bruno Le Maire : *« Notre objectif est de faire de la fin de la vente des véhicules thermiques en Europe en 2035 une opportunité pour la filière automobile française et ses sous-traitants. Mais il est indispensable de les accompagner à travers cette transformation profonde. L’Etat est au rendez-vous : après France Relance, le plan France 2030 vise notamment à soutenir les investissements des sous-traitants automobiles pour qu’ils trouvent de nouveaux débouchés. Les 46 entreprises sélectionnées seront aidées à hauteur de 45 millions d’euros par l’Etat pour accélérer leur diversification vers des secteurs porteurs comme la voiture et le vélo électriques ou encore l’aéronautique. »*

Pour Roland Lescure : *« L’industrie automobile est confrontée à des évolutions majeures mais nécessaires pour décarboner notre économie. L’Etat doit accompagner ces mutations industrielles et répond présent avec un soutien massif à la diversification des sous-traitants des constructeurs et équipementiers automobiles. Outre les entreprises, ce sont aussi les territoires qu’il faut accompagner dans l’évolution de leur tissu industriel, pour ainsi garantir à chaque salarié de l’industrie des perspectives d’emploi dans son bassin de vie et dans des secteurs d’avenir. »*

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Bruno Le Maire :

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure :

01 53 18 46 19

presse@industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises

presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l’investissement :

presse.sgpi@pm.gouv.fr